

TRANSFERT DE DOSSIER UNIVERSITAIRE

DÉPART / ARRIVÉE

La procédure

Les étudiants inscrits en études de médecine ou en odontologie dans une UFR Santé française ou au sein de l'Union Européenne peuvent solliciter un transfert de dossier en vue d'une inscription dans une autre UFR Santé.

Les UFR Santé ont un engagement vis-à-vis de leur ministère de tutelle à former un certain nombre d'étudiants pour leur territoire de santé. C'est pourquoi les transferts d'étudiants vers une autre université ne sont pas un droit et restent exceptionnels. Ils doivent être motivés par des raisons sérieuses et réelles. **Par ailleurs, il n'est pas possible, sauf motif personnel impérieux, de demander un transfert en cours de cycle.**

Les étudiants doivent transmettre **au plus tard le 31 Mars de chaque année**, au service de la scolarité de l'UFR SANTÉ, les documents dont la liste figure ci-dessous, qui seront examinés par la Commission Pédagogique de l'UFR qui jugera du caractère "prioritaire" ou non de la demande.

Les résultats seront adressés aux étudiants une fois les résultats de 1^{ère} session de l'année connus (Juin). En cas d'avis favorable, les étudiants devront suivre la procédure de transfert définitif de leur dossier universitaire de leur Université.

Pièces à fournir :

En cas de départ de CAEN :

- Lettre de motivation, y joindre les pièces justificatives nécessaires (acte de mariage, PACS, justificatif de mutation etc...).
- Quitus de la bibliothèque
- La situation universitaire de l'étudiant(e) sera jointe à la présente par le service de scolarité.

En cas d'arrivée à CAEN :

- Lettre de motivation, y joindre les pièces justificatives nécessaires (acte de mariage, PACS, justificatif de mutation etc...).
- Cursus universitaire (intégralité des relevés de notes universitaires + Modalités de contrôle des connaissances MCC).
- Autorisation du doyen de la Faculté de départ.

Ces documents sont à transmettre à l'adresse suivante :

UFR SANTÉ
Service de la scolarité
1er, 2ème ou 3ème cycle Médecine
2 rue des Rochambelles - CS 14032
14032 CAEN Cedex 05
02.31.56.82.00

Remarques

La commission de transfert sera présidée par le Doyen ou son représentant. Elle se réunira une fois par an et ses décisions une fois rendue ne seront pas modifiables.

DEMANDE DE TRANSFERT DE DOSSIER

DEPART

ARRIVEE

Je soussigné(e),

N° Etudiant..... N° INE.....

Nom..... Prénom(s).....

Né(e) le ___ / ___ / _____ à

Demeurant à.....

Code Postal : Ville :

N° de tel : Adresse électronique :.....

Inscrit(e) à la Faculté de

Pour l'année universitaire _____ / _____ en :

1^{er} cycle 2^{ème} cycle 3^{ème} cycle / précisez l'année :

Médecine

Sollicite le Doyen pour le transfert de mon dossier de l'Université de.....

Pour une inscription à l'Université de

En (*indiquer le nom de la formation choisie*) :

Pour les raisons suivantes :

Fait à, le ___ / ___ / _____

Signature :

Avis de l'Université de départ	Avis de l'Université d'accueil
<input type="checkbox"/> Avis favorable	<input type="checkbox"/> Avis favorable
<input type="checkbox"/> Avis défavorable	<input type="checkbox"/> Avis défavorable
Motif du refus :	Motif du refus :
.....
Le Doyen.....	Le Doyen.....
Fait à, le ___ / ___ / _____	Fait à, le ___ / ___ / _____
Signature et tampon :	Signature et tampon :